



Que doit on faire quand on est agressé par mail

Par **plume75**, le **28/12/2014** à **01:25**

Bonjour,

J'ai reçu un mail du père de mon ex me disant qu'il allait m'attaquer en justice parce qu'il croit que mon enfant est l'enfant de son fils.

Cette personne, que je ne connais pas et que je n'ai jamais vue, a-t-elle le droit de m'agresser comme ça, par mail ?

Il me dit qu'il va me faire payer ses frais d'avocat et tests adn ? Il me dit que je n'aurais aucun moyen de payer. Je suis perdue, j'ai besoin d'aide car son fils ne prend aucun contact avec moi pour s'informer lui-même.

Que dois-je faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **28/12/2014** à **09:24**

Bonjour, vous l'ignorez en particulier si vous êtes sur sue l'enfant n'est pas de son fils, cordialement

Par **moisse**, le **28/12/2014** à **10:17**

Et même si l'enfant est issu de œuvres du dit fils.

Ce futur grand-père n'a aucun moyen d'action, n'est pas en mesure de réclamer quoique ce soit, depuis le test ADN jusqu'à la garde l'enfant.

Vous pouvez donc lui répondre que son seul droit est celui de garder le silence, ou de fermer sa gxxx selon le degré de colère que vous ressentez.

Par **plume75**, le **28/12/2014** à **16:01**

Merci pour vos réponses